

Initiatives parlementaires

M. Reimer: Le député a eu la chance d'intervenir auparavant et je vais donc poursuivre maintenant.

Je pense que ce que le député nous dit, c'est que si une personne vient d'un pays qui ignore tout de nos traditions et qui n'a pas adopté le modèle britannique, et s'il ne peut comprendre le fonctionnement de notre régime, nous devons alors le modifier afin de tenir compte de cette ignorance de notre régime.

Non, il s'agit plutôt de faire en sorte que cette personne comprenne notre régime. Elle dira alors qu'elle sait pourquoi le Canada est l'un des meilleurs endroits où vivre au monde. Elle ajoutera qu'elle comprend l'évolution de la société canadienne, qu'elle peut voir les valeurs qui sont les nôtres et qu'elle veut vraiment devenir un citoyen canadien à part entière, car elle comprend maintenant ce qu'est le Canada.

C'est ça que nous devrions faire plutôt que le contraire. Le député a parlé d'une personne qui a refusé de prêter serment de citoyenneté ou de jurer allégeance à la reine d'Angleterre. Bien entendu, cette personne est restée. Soyons justes, le député a dit qu'il avait corrigé cette personne car c'est un serment à la reine du Canada. C'est juste.

Il a mentionné certains débats que nous avons eus ces dernières années sur la Constitution. Dans le rapport Spicer—qu'il me soit permis de citer ici un extrait de l'avant-propos du président, à la page 11 du document intitulé *Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada*. M. Keith Spicer a dit quelque chose de très important, particulièrement pour ce débat. Il a dit, et je cite: «Ce pays se meurt d'ignorance et de notre refus obstiné d'apprendre. Avec leur suffisance paresseuse et cynique, nos responsables n'ont que trop longtemps ridiculisé, avec les qualificatifs de «simplistes» et de «naïfs», les solutions pratiques évidentes à ces problèmes: des possibilités de voyages et d'échanges largement ouvertes, par exemple, et un meilleur enseignement d'un minimum d'histoire commune.»

À mon avis, M. Spicer a mis le doigt en plein sur le problème. Ce qu'il a dit s'applique ici, à ce débat. Ce pays se meurt d'ignorance par suite de notre refus obstiné d'apprendre. Si seulement nous commençons à apprendre notre histoire, nous comprendrions pourquoi nous disons ici la «reine du Canada» et non la «reine d'Angleterre». Parce que, en tant que Canadiens, nous jurons allégeance non pas à la reine d'Angleterre, mais à la reine du Canada. C'est ce que nous faisons. Ceux qui comprennent bien notre système devraient savoir exactement ce que cela veut dire.

À mon avis, le député ne comprend rien. On ne jure pas allégeance à une institution. On jure allégeance à un chef d'État. Le chef d'État au Canada, c'est la reine du Canada.

Regardez comment se présente le projet de loi. Qu'est-ce qui est dit tout en haut de la première page? Troisième session, trente-quatrième législature, 40^e année du règne d'Elizabeth II. Si nous allons un peu plus loin, il est encore une fois fait mention de Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat. C'est là, on le retrouve tout au long du projet de loi.

Quand nous sommes devenus députés, nous avons également prêté serment ou juré allégeance. À qui? Pas à la reine d'Angleterre, mais à la reine du Canada. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous demandons aux autres de faire.

Prenons le cas d'un immigrant qui affirme que, le Canada étant le meilleur endroit au monde pour vivre, il veut y rester et qui, pour une raison ou une autre, ne comprend pas notre façon de procéder. Nous nous sommes peut-être trompés et nous avons rendu à ces gens la citoyenneté trop accessible. Nous devrions peut-être porter l'attente de trois ans qui est exigée actuellement à cinq ans comme avant, afin que ces gens puissent être au Canada plus longtemps, qu'ils comprennent mieux nos institutions et connaissent mieux notre histoire.

Pour pouvoir prêter le serment de citoyenneté, il y a deux autres exigences à satisfaire. Il faut au moins posséder une connaissance suffisante de l'anglais ou du français. Nous devrions remplacer cela par une connaissance pratique de l'anglais ou du français. Cela aurait plus de sens. Cela n'empêcherait aucun immigrant d'être un immigrant reçu. Il leur faudrait peut-être un peu plus de temps pour apprendre une de nos deux langues officielles. C'est tout.

Au lieu d'exiger qu'ils possèdent une compréhension minime des traditions, des institutions et de la géographie du Canada, ce qui se résume finalement à connaître le nom de son député, de son maire, du premier ministre et du premier ministre de sa province, nous pourrions exiger qu'ils possèdent une connaissance de la vie au Canada qui se compare à celle des élèves de 10^e année. Ainsi, nous n'aurions plus affaire à des députés qui ne comprennent pas certains aspects concernant la reine du Canada, comme nous venons d'en avoir un exemple.

Ces gens seraient toujours des immigrants reçus, mais ils auraient des efforts à faire pour obtenir leur citoyenneté et cela aurait plus de sens. Nous devrions peut-être envisager une telle réforme. Si le député voulait parler de cette réforme, je l'écouterais.